



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 26

**Numéro
2015/DEC/125**

**Point de l'ordre du jour
12**

OBJET

**FINANCEMENT DE
L'OPÉRATION DE
CONSTRUCTION DE 13
LOGEMENTS (4 PLUS ET 9
PLAI) A RAMONVILLE LES
FLORALIES – MARAGON
DANS LE CADRE D'UNE SCI
D'ACCESSION PROGRESSIVE
A LA PROPRIÉTÉ –
COMPLÉMENT DE GARANTIE
D'EMPRUNT POUR LA SA LES
CHALETS**

RAPPORTEUR

M. LE MAIRE

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 21/12/2015
L'affichage en mairie le : 21/12/2015
La notification le : 21/12/2015*

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 17 décembre 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 11 décembre 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN donné procuration à M. Ch. LUBAC
Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. A. CARRAL a donné procuration à M. J-L. PALEVODY
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à Mme L. TACHOIRES
M. S. ROSTAN a donné procuration à M. B. PASSERIEU

Membre excusé et absent

Mlle D. NSIMBA LUMPUNI

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2014, la Commune a accordé sa garantie financière à la Société Anonyme Les Chalets pour financer la construction de 13 logements (4 PLUS et 9 PLAI) à Ramonville Saint Agne, Les Floralies - Maragon.

Cette opération était financée par 4 prêts :

- Prêt PLAI Construction d'un montant de 893 902 € d'une durée de 40 ans ;
- Prêt PLAI Foncier d'un montant de 150 172 € d'une durée de 40 ans ;
- Prêt PLUS Construction d'un montant de 407 109 € d'une durée de 40 ans ;
- Prêt PLUS Foncier d'un montant de 77 000 € d'une durée de 40 ans ;

soit un montant total de **1 528 183 €** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les garanties financières ont été accordées pour 30% du montant total des prêts, soit 458 454,90€ : 313 322,20 € correspondant aux 2 prêts PLAI de 1 044 074 €, et 145 232,70 € correspondant aux 2 prêts PLUS de 484 109 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La configuration des logements au sein de l'opération ayant changée, la SA d'HLM des Châtelets sollicite la Commune pour un complément au PLUS construction d'un montant de 66 141 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations à hauteur de 30% soit 19 842,30 euros.

Le complément étant garanti par le Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations, par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Décision

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **26 Voix POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. CHARLIER, M. POL, M. MERELLE et par procuration Mme CABAU et M. ESCANDE) :

- **SE PRONONCE** sur le complément de garantie d'emprunt sollicité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et dont le projet est annexé ;
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC